

Procès-verbal de la assemblée générale extraordinaire de l'AGBD

Mardi 15 février 2022, en visioconférence

Assistance

Membres présents :

Guillaume Pasquier, Antoine Schmitt, Anna Hug, Pierre Boillat, Michel Gorin, Nimrod Ben-Zeev, Pierre Guanzini, Raphaël Grolimund, Catherine Brendow, Floriane Muller, Frédéric Walther, Marie-Laure Duparc, Matthieu Cevey, Jean-Blaise Claivaz, Catherine Dietschi, Béatrice Moser

Invitée : Amélie Vallotton

Excusées : Fabienne Grandjean, Yves Corpataux, Alexandre Boder

Discussion

Pour essayer de répondre à la question de la double cotisation, voici quelques exemples.

* Biblioromandie (section régionale avec personnalité juridique) : 30.- Biblioromandie + 100.- Bibliosuisse)

* AGIK : 20.- AGIK + 100.- Bibliosuisse

* GBRV : 70.- GRBV + 100.- Bibliosuisse

À titre de comparaison, la cotisation actuelle à l'AGBD est de 50.-, mais on peut modifier cela.

Le budget de gestion du secrétariat par une entreprise externe coûte CHF 20'000.- à Biblioromandie.

Guillaume aimerait que nous rejoignons Bibliosuisse, car depuis 4 ans, le comité AGBD n'a jamais compté plus de 3 membres.

L'éventuelle section genevoise de Bibliosuisse ne serait plus légitime à intervenir dans les litiges employé-employeur. C'est pour cela que le GBRV a donc gardé son affiliation avec le syndicat SUD pour cela.

Une section sans personnalité juridique a tout de même besoin d'un comité de minimum 3 personnes (chiffre à vérifier avec Bibliosuisse). Par ailleurs, à l'heure actuelle, l'AGBD étant absente de Bibliosuisse, elle est très peu visible et/ou présente dans les organes et groupes de travail nationaux.

Si nous rejoignons Bibliosuisse en tant que section, pourquoi rester membre de l'AGBD quand on est déjà

membre de Bibliosuisse ? Réponse : participer aux activités de la section régionale à laquelle on est affilié. Bibliosuisse veut faire vivre les sections régionales et non « pomper » les membres des associations régionales. Cela ressemble à la structure de l'IFLA.

On peut aussi être membre d'une association non pas pour ce qu'elle nous apporte (il est possible de faire du réseautage sans être membre d'une association), mais pour apporter quelque chose au tissu professionnel régional.

Votes

À la question « Êtes-vous favorable à ce que l'AGBD rejoigne Bibliosuisse en tant que section régionale ? » a débouché sur le résultat suivant :

14 oui

2 abstentions

À la question « Compte-tenu du résultat du 1^{er} vote, êtes-vous favorable à la dissolution de l'AGBD ? (au 31 décembre 2022) »

11 oui

2 non

3 abstentions

Les quelques éléments d'informations qui suivent sont donnés à titre d'information, car l'interprétation du résultat du 2^e vote a été de dire que la dissolution n'est pas acceptée. Or, cette interprétation est sujette à discussion en raison de l'ambiguïté qui plane autour du comptage ou non des abstentions dans le calcul du pourcentage.

Les statuts vont devoir être modifiés. Une réduction des activités et une réduction de la cotisation sont envisagées.

Au moment des discussions, l'articulation entre l'AGBD et Bibliosuisse est perçue ainsi : Bibliosuisse gère les membres et les cotisations. L'AGBD doit continuer à tenir une comptabilité. À vérifier avec Bibliosuisse.